



Accident de travail et maladie professionnelle des fonctionnaires

Par **maryse 83**, le **18/10/2013** à **08:41**

aide soignante fonctionnaire j ai 55 ans et 30ans d anciennete dans le meme etablissement.j ai une maladie proffessionnelle reconnue pour une tendinoplastie coiffe des rotateurs..j ai eu un accident de service il y a un an et depuis suis en arret de travail (disjonction steno clavulaire de la meme epaule) aujourd'hui un expert mandate par l employeur decide de la consolidation de ce dossier alors que je suis suivie par le centre anti douleur et que je souffre encore bcp..puis je rester en arret pour accident ou vais je etre obliger de reprendre mon boulot?svp repondez moi vite je suis tres inquiete

Par **P.M.**, le **18/10/2013** à **09:18**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

A priori, vous avez toujours la possibilité de contester un avis médical en demandant une contre-expertise...

Par **maryse 83**, le **18/10/2013** à **11:32**

merci our votre reponse si d autres personnes sont consernees par ce pb soyez sympa de me donner votre avis merci d avance